



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023
COMMUNE DE SAINT-MARS D'OUTILLÉ

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sise 1 rue Nationale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 8 décembre 2023, conformément à l'article L. 2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Date de convocation : le vendredi 8 décembre 2023 ;
Date d'affichage de la convocation : le 8 décembre 2023.

Étaient présents : mesdames et messieurs, Sophie BASLY, Cécile CHAUVEAU, Hélène HERGOUALC'H, Laurent HUREAU, Geneviève JESTIN, Rudy JOANICO, Géraldine LALANNE, Yves NIVAULT, Stéphanie PHILIPPE, Nicolas PLED et Laurent TAUPIN ;

Étaient absents excusés : Karine ANDROUIN, Alain BRIONNE (pouvoir à Mr NIVAULT), Estelle BONNET (pouvoir à Mr HUREAU), Jean Mark FAFIN (pouvoir à Mr Joanico), Alexandre GODIN, Isabelle GUILLOT (pouvoir à Mme Chauveau), Didier REY (pouvoir à Mr TAUPIN), et Nordine VALLAS (pouvoir à Mme PHILIPPE) ;

En exercice	19
Présents	11
Absents Excusés	8
Pouvoirs	6
Votants	17

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame PHILIPPE Stéphanie a été nommée secrétaire de séance.

L'ORDRE DU JOUR

1- Marché de changement de menuiseries au groupe scolaire.

1- Marché de changement de menuiseries au groupe scolaire : attribution à MPO

Mr Le Maire rappelle la chronologie quant au marché des changements des menuiseries au groupe scolaire entrepris dans le cadre de la rénovation énergétique :

- Approbation du projet et demande de subvention auprès de l'Etat au titre DETR / DSIL : délibération n° 2022-014 du 4 mars 2022 ;
- Lancement du marché en avril 2022 ;

- Marché déclaré infructueux ;
- Relance du marché le 14/11/2022 ;
- Commission d'appel d'offres du 17 décembre 2022 préconisant le choix de l'entreprise ;
- Signature du marché : 30/12/2022 ;
- Annonce dans le PV du 12 janvier 2023 de l'attribution du marché à MPO pour la somme de 278 550€57 TTC ;
- Les travaux ont commencé en juillet 2023.

Il informe le conseil qu'une délibération initiale aurait dû l'autoriser à signer le marché. Il propose donc de rectifier cette erreur matérielle par une nouvelle délibération.

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2022-014 du 4 mars 2022,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 décembre 2022,

Vu le procès-verbal du 12 janvier 2023,

Le conseil municipal est invité à accepter la rectification de la délibération pour erreur matérielle et précise que Mr le Maire était autorisé à signer le marché de changement des menuiseries au groupe scolaire avec l'entreprise MPO pour la somme de 278 550€57 TTC, soit 232 125€48 HT.

Pour information la demande de subvention au titre de la DSIL est prorogée d'un an soit jusqu'au 31/12/2024.

En revanche les travaux n'avancent pas. Il n'y a qu'un seul poseur et les premières fenêtres livrées n'étaient pas aux bonnes dimensions. Les couleurs initiales n'ont pas été respectées. Le planning proposé pour les vacances de la Toussaint n'a lui non plus pas été respecté. Depuis la collectivité n'a plus de nouvelle du poseur et les fournitures arrivées sur place ne correspondent qu'aux dormants, les ouvrants n'ont pas été livrés. Cette situation a entraîné des accidents, puisque les protections des portes d'origines avaient été enlevées, un enfant a été blessé. Le Maire a provoqué une réunion en urgence. Malgré toutes les relances l'entreprise ne réagit pas et ne respecte jamais les plannings.

Aucune situation n'a été payée à ce jour.

2- Informations diverses

- **Vœux du Maire** : la cérémonie se tiendra à la salle polyvalente le 19 janvier à 19h30. Le rdv pour préparer est fixé à 17h30.

- **Le repas des aînés** : sera probablement une semaine plus tôt qu'habituellement.

Séance levée à 19h30

Le Maire, Laurent TAUPIN



Le secrétaire de séance, Stéphanie Philippe

